

Quelle est la procédure pour obtenir mes copies de BTS ?

Publié le 01/02/2015 – Mis à jour le 04/02/2015

Les copies sont archivées pendant un an seulement. Veuillez compléter [l'imprimé à télécharger](#) et l'envoyer à la DEC.

Date :

01/02/2015

M.A.J. le 04/02/2015

Dans cette rubrique

- [FAQ examens comptables](#)
- [FAQ B.T.S](#)
- [FAQ Bac général et technologique](#)
- [FAQ Bac professionnel](#)
- [FAQ brevet professionnel](#)
- [FAQ C.A.P, B.E.P et M.C niveau 3](#)
- [FAQ D.N.B](#)
- [FAQ divers](#)

Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03
Tél. 02 40 37 37 37